

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

- en exercice 6
- présents
- votants
- absents
- exclus

De la commune de LA FAJOLLE

Séance du 04 juin 2025 à 14 heures 00

Date de convocation :
28 mai 2025

Date d'affichage :
04 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

M. SAN FRANCISCO Marc

Étaient présents :

Secrétaire de séance :

Mme FREU Françoise

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait , le 04 juin 2025

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du CN du 07 mai 2025
2. Aménagement salle polyvalente et Mairie : choix des entreprises pour les missions CSPP, DIAG amiante, Dossier bureau de contrôle technique.
3. Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h06.

I - Approbation du CN du 07 mai 2025

Monsieur le maire fait l'ouverture du CN du 07 mai
Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0.

II - Aménagement salle polyvalente et Mairie : choix des entreprises

- CSPP : Coordination, santé, sécurité, protection de la santé.

3 entreprises ont répondu :

- VERITAS : 8160 Euros TTC (6800 € HT)

- SOCOTEC : 5580,90 Euros TTC

- APAVE : 4560 Euros TTC (3800 HT)

L'entreprise retenue est APAVE pour 3800 Euros HT
Soit 4560 Euros TTC.

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

- DIAG AMIANTE avant travaux

2 entreprises ont répondu

- SOCOTEC : 790 Euros HT soit 948 Euros TTC

- APAVE : 700 Euros HT soit 840 Euros TTC

L'entreprise retenue est APAVE pour 700 Euros HT

Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

• Mission ~~bureau~~ de contrôle technique

2 entreprises ont répondu

- APAVE pour 7500 HT soit 9000 Euros TTC
- VERITAS pour 9705 HT soit 11646 Euros TTC

L'entreprise retenue est APAVE pour 7500 Euros HT.
Pour = 5 Contre = 0 Abs = 0

III - Questions diverses

- Réunion avec le G.F.

Suite à la demande du Groupement Forestier, de faire des travaux et à la réunion, il y a lieu de se prononcer pour autoriser ou non l'autorisation de passage pour l'exploitation forestière.
Il est préférable de réaliser une étude d'impact afin d'avoir l'assurance pour la sécurité du village.